

Procès-verbal interne
de la 8e séance de mardi 2 février 1954.

Présidence:	M. Rubattel, président de la Confédération.
Absents:	MM. Escher et Kobelt.
Secrétaire:	M. Oser.
Procès-verbaux des décisions:	
Ouverture: 9 heures.	Clôture: 10 heures 15.

Communications du chef du département politique

Exécution de l'accord de Washington.

Le ministre Stucki a reçu une lettre anonyme adressée par un Allemand qui, reconnaissant de la façon dont la Suisse a exécuté l'accord de Washington, envoie 2 000 francs pour les victimes des avalanches en Suisse.

Légation à Bucarest.

Une employée de la légation à Bucarest a été surprise par la police au moment où elle remettait du rimiform à une tierce personne. Longuement interrogée, elle a avoué le délit, puis signé l'engagement de travailler pour la police roumaine. Il convient d'inviter la légation à restituer aux autorités roumaines les 5 000 lei versés à l'employée et à demander pour celle-ci un visa de sortie. Voir ensuite la question des sanctions à prendre à l'égard de l'employée.

Corée.

Pour la commission de surveillance, la situation se tend entre les Suisses et les Suédois d'une part et les Tchèques et les Polonais d'autre part. Il ne convient pas de renseigner déjà maintenant la presse sur ces difficultés.

Chou En Lai allègue que les membres suisses et suédois de la commission de rapatriement avaient subi une pression de la part des Etats-Unis. J'ai préparé un communiqué réfutant cette allégation. Mais peut-être vaut-il mieux ne pas réagir et saisir une autre occasion pour mettre les choses au point, par exemple le rapport aux chambres sur l'affaire de Corée.

Décision: Pas de communiqué réfutant les allégations de Chou En Lai. Le rapport aux chambres mettra les choses au point.

Pool atomique.

Eisenhower a lancé l'idée d'un pool atomique, en vue de la création d'une réserve de matières atomiques qui serait à la disposition des pays désireux d'employer ces matières à des fins pacifiques. Le professeur Lilienthal propose de créer

cette réserve en Belgique. Le professeur Scherrer pense que la Suisse devrait chercher à avoir cette réserve sur son territoire. Il convient de lui répondre qu'il n'est pas désirable que ce centre atomique soit établi en Suisse, en tout cas pas aussi longtemps qu'une adhésion des Etats de l'est n'est pas acquise.

Présidence

Sanatorium universaire.

M. Pilet-Golaz demande que M. Petitpierre fasse partie de la délégation qui recevra les représentants du comité de fondation. Donner suite à ce désir.

(Pour le reste, voir le procès-verbal des décisions)

Régime financier transitoire.

Le Conseil fédéral doit engager un échange de vues vendredi. Inscrire cet objet à l'ordre du jour.

Démission du ministre Hotz.

Lecture de la lettre de démission et du communiqué rédigé par M. Hotz lui-même.

Le communiqué est approuvé avec l'adjonction de la formule de remerciements habituelle.

Anniversaire de l'alliance de la ville de Saint-Gall avec six cantons.

Vu l'importance historique de l'événement commémoré, le Conseil fédéral se fera représenter par un de ses membres. La décision sera prise avec la participation de M. Kobelt.

Société suisse des contremaîtres.

(Voir le procès-verbal des décisions)

Fédération suisse des communautés israélites.

La fédération invite le Conseil fédéral à se faire représenter à la manifestation organisée à l'occasion de son 50e anniversaire. La chancellerie fédérale est chargée d'établir la pratique suivie dans les cas d'invitation de groupements confessionnels.

Aga Khan.

Une lettre concernant la participation spirituelle du Conseil fédéral à une cérémonie en l'honneur de l'Aga Khan est transmise au département politique.

Holzverzuckerung AG.

(Voir le procès-verbal des décisions)

Communications des chefs de département (Umfrage)

M. Etter:

Frau Botschafter.

La conclusion de mes méditations est qu'il convient de dire "Die Botschafterin, Frl. Willis". Quand on s'adresse à elle, dire "Frau Botschafterin".

M. Petitpierre:

Indemnité à M. Lobsiger.

Le département des finances a présenté une proposition en vue d'une allocation à M. Lobsiger pour ses services spéciaux. Il convient d'allouer l'indemnité dans le cas particulier mais de revoir la question de principe.

M. Streuli est prié de revoir le problème, à l'occasion.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé avec la rectification d'un lapsus.
